



FEDERATION ROYALE MAROCAINE DE FOOTBALL



LIGUE DU GRAND CASABLANCA

C,R,S,R,&,Q

2022-2023

PV N°36

Séance du 07/06/2023 Présidée par Mr QUERQOURI
en présence de Mrs ABADI (S-G), SAHIM et NDIAYE

Ordre du jour :

- Homologation des rencontres Barrage.

« EXCELLENCE »

• Demi-Finale du 3/06/2023

ASCL	02		CEH	00	Homologuée
------	----	--	-----	----	------------

• AUSB//CSNOS

- Réserves régulièrement confirmées par l'équipe AUSB portant sur la qualification des joueurs de l'équipe CSNOS ayant participé à cette rencontre.
- Après des investigations dans les fichiers de la Ligue, il ressort que tous les joueurs sont qualifiés à y participer.
- De ce fait la commission Homologue le match suivant le résultat acquis sur le terrain.
- A savoir : AUSB // CSNOS 03/04 après tirs aux buts.

« FUTSAL »

• Finale Honneur du 02/06/2023

ACWA	00	//	AMDS	03	Homologuée
------	----	----	------	----	------------

L'équipe AMDS est déclarée championne de la division Honneur.

• U17 Finale du 02/06/2023

AMNS	01	//	CCWSS	03	Homologuée
------	----	----	-------	----	------------

L'équipe CCWSS est déclarée championne de la catégorie U17.

« HONNEUR II »

• Demi-finale du 04/06/2023

CFBF	01	//	AIM2	02	Homologué
ACCF	01		AAC	00	Homologué

« F-FEMININE »

• U17 du 04/06/2023

14^{ème} journée

ACAHF	05	//	TAS	00	Homologué
ASJDB	03		CSDB	03	Homologué
USDS	00		ANAC/F	01	Homologué

• ACES//CAOS

Vu le rapport de l'arbitre attestant que l'équipe CAOS s'est présentée avec moins de sept joueuses à l'heure du coup d'envoi.

De ce fait la commission décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe CAOS qui marque 0 point au classement général 0 but pour et 3 buts contre moins 1 point plus une amende de 2000,00 DH et déduction d'un point pour l'équipe séniors, tandis que l'équipe ACES marque 3 points au classement général 3 buts pour et 0 but contre.

Vu que l'équipe CAOS a cumulé deux forfait consécutifs à savoir :

- 1^{ère} forfait de la 13^{ème} journée le 28/05/2023.
- 2^{ème} forfait de la 14^{ème} journée le 04/06/2023.

De ce fait, l'équipe CAOS est déclarée forfait général conformément à l'article 110 du code disciplinaire.

La séance est levée à 17H00.

Le Secrétaire de CRSR&Q
Mohamed ABADI



Le Président de CRSR&Q
Mohamed QUERQOURI